
MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 Juillet 2019

Etaient présents : GRASSA Martine, BERHAULT Jacques, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : PONTIUS Nathalie (procuration GRASSA Martine).

Lecture des délibérations du dernier conseil.

1. Proposition protocole d'accord transactionnel relatif au sinistre de l'église

La réunion de clôture du dossier dans ses évaluations de l'état de pertes et du montant estimatif pour reconstruction de l'église a eu lieu le 2 juillet en présence de Mme la Maire, 7 Conseillers, Mrs Philippe & Loïc Valentin de Valentin Expertises experts représentant la commune, Mr Philippe Robbe Expert de la SMACL, Mr Jean-Pierre Rivière Inspecteur de la SMACL.

- Compte tenu de l'application des clauses du contrat d'assurance,
- Compte tenu de l'impossibilité technique de reconstruire l'église dans le délai contractuel de 2 ans à partir de la date du sinistre,
- Compte tenu des évaluations de l'état de pertes effectuées par notre contre expert Valentin Expertises, soumises à l'expert de la SMACL,
- Compte tenu des évaluations des montants pour reconstruction par notre contre-expert Valentin expertises soumises à l'expert de la SMACL,
- Compte tenu que l'Inspecteur de la compagnie d'assurance propose une indemnité transactionnelle à la Commune sous la forme d'un versement sous quinzaine, sans justificatif et pour solde de tout compte dès la prise de décision du conseil municipal.
- Compte tenu du montant de l'indemnité transactionnelle après négociation entre la commune l'Inspecteur de la SMACL et notre contre expert.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte l'indemnité transactionnelle et donne pouvoir à Mme la Maire pour signer le protocole d'accord transactionnel et pouvoir pour l'encaissement du chèque d'indemnisation.

2. Secrétariat : renouvellement de contrat

Mme la Maire informe le conseil que le contrat de la secrétaire de mairie en place arrive à échéance le 31/07/2019. Après entretien et négociation sur une augmentation de salaire le nouveau CDD de 15h/semaine en tant qu'adjointe administrative principale 2^{ème} classe est proposé au vote du conseil.

Accord à la majorité (8 pour, 3 abstentions)

3. Devis pour la mise en place d'un toit provisoire sur le clocher de l'église

Au vu des derniers travaux sur le clocher et dans l'attente de la rencontre avec l'entreprise Pateu & Robert du 10 juillet, la décision est reportée. Il sera demandé à l'entreprise de bâcher les têtes de murs du clocher.

4. Proposition d'un propriétaire de vendre à la commune une parcelle boisée jouxtant la tourbière

Une habitante propose à la commune l'achat de sa parcelle boisée jouxtant la propriété de la commune près

de la tourbière. La commune s'étant engagée par convention à ne pas replanter sur cette zone, à **l'unanimité**, la proposition n'est pas retenue.

5. Nouvelle demande d'emplacement de ruches

Suite à la demande d'emplacement de Mr Jérémie Lafond pour une dizaine de ruches, l'agent ONF a été consulté et a proposé d'installer le rucher sur la place à dépôt de la parcelle 2.

Accord à l'unanimité pour l'emplacement et la signature d'une convention avec l'apiculteur.

6. Demande de prise en charge pour la destruction de la canalisation d'eau pluviale devenue obsolète sur le terrain 19 grande rue

Suite à l'accord passé devant notaire et délibération n°69/2018 du 30/07/2018 la commune a fait faire les travaux afin que ses eaux pluviales ne traversent plus en diagonal la parcelle ZH 54 et les a fait passer le long de la route départementale pour une partie et en bout de terrain de la parcelle pour l'autre partie.

La conduite obsolète avait été quant à elle laissée sur place car renseignements pris par Mme la Maire auprès d'entreprises de TP, sa présence ne gênait quasiment en rien la construction et bien au contraire confortait la structure du sol, ces informations ont été transmises au notaire.

Toutefois afin d'accéder aux multiples demandes des propriétaires, **à l'unanimité** le conseil municipal accepte la demande de prise en charge des travaux prévus par devis à hauteur de 3000 € TTC.

COURRIERS DIVERS

Préfecture du Doubs : le seuil d'alerte étant atteint, l'arrêté portant **restriction provisoire des usages de l'eau** sur l'ensemble du département est affiché au panneau.

QUESTIONS DIVERSES

Site internet de la commune : le site est à nouveau fonctionnel, les derniers comptes rendus y seront publiés prochainement. <http://villeneuve25.free.fr/>

A VILLENEUVE D'AMONT, le 12/07/2019

La Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLENEUVE D'AMONT' and 'DOUBS' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.